

# **École Maternelle La Fontaine**

## **Compte rendu du conseil d'école du 6 février 2012**

### En présence :

des enseignantes de l'école : Mmes Allart, Deroux, Douay, Gonsard, Jegen, et Poullain,  
des Atsem : Mmes Gilles et Da Silva,  
de la représentante de la Municipalité, adjointe aux affaires scolaires : Mme Alzon,  
de la responsable des affaires scolaires : Mme Jacquemot,  
de l'agent d'accueil du service scolaire : Melle Delaporte  
des représentants des parents d'élèves : Mmes Theveny, Renou, Perez, Bourgeois-Joëts Yeremiyew et MM Roy et Renault

### Etaient Absentes et excusées :

Mme Montaux : Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Mme Nowicki : DDEN

### **1. Les travaux**

M Denizard est venu le 16 décembre faire un point sur place et mettre ainsi à jour tous les petits travaux à réaliser, comme l'équipement en étagères dans la plupart des classes.

Il a été notamment porté à sa connaissance 2 problèmes importants qui demandent à être résolus le plus rapidement possible :

- Le mauvais fonctionnement des chasses d'eau des toilettes dont se servent les enfants de petite section de la classe de Mme Jegen.
- La température dans la classe de Mme Jegen. En effet, en période hivernale et même en dehors des épisodes de froids exceptionnels, la température de la classe et des toilettes attenantes peut descendre jusqu'à 15°C. Les radiateurs électriques d'appoint ne suffisent pas. Cette température est due à la conception du bâtiment (la pièce est en bout de circuit) et à la vétusté des fenêtres (simple vitrage très ancien). Pour améliorer les conditions de travail, il a été demandé d'augmenter la température sur le thermostat pour la période des grands froids, et de changer les fenêtres de cette classe, peu exposée au soleil, en priorité (le plan de travaux prévoit plutôt de changer les fenêtres du 1er étage de l'école pendant les grandes vacances).

### **2. La salle de motricité,**

Un groupe de moyenne section fait toujours la sieste dans la salle de motricité qui est donc inutilisable à cet effet pour les 3 autres classes en début d'après-midi. Mme Deroux a demandé que soit mis à la disposition de la maternelle, une salle se trouvant près des classes de Mmes Allart et Gonsard, salle qui sert actuellement de zone de stockage de matériel d'arts plastiques de l'école élémentaire.

Le 9 novembre 2011, les parents d'élèves de l'école maternelle ont également fait une demande écrite en ce sens au directeur de l'école élémentaire en lui proposant leur aide pour le tri et le rangement.

La salle a été rangée partiellement mais pas encore suffisamment pour faire venir la commission de sécurité qui doit donner son accord pour y faire dormir des élèves.

Les parents d'élèves ont donc décidé de renouveler par courrier une demande de rangement de l'ancienne salle du RASED, qui n'appartient ni à l'une ou l'autre des écoles, et qui en ces temps d'augmentation des effectifs, pourrait servir à l'accueil des élèves.

### **3. Accueil du matin : horaires du portail – A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION**

L'équipe enseignante a constaté qu'entre 8h20 et 8h30, il n'y a pas plus de 10 élèves en moyenne dans chacune des classes. Normalement, **à 8h30 tous les élèves doivent être en classe** pour démarrer leur journée, qui commence systématiquement par un temps d'accueil nécessaire à la mise en place du calme, de la concentration et enfin des enseignements.

**Le retard est grave et n'est pas sans conséquences pour la sécurité et les apprentissages.**

- L'élève doit apprendre la ponctualité qui est le premier respect à avoir envers les enseignants, les atsem et ses camarades.
- L'élève a droit à un accueil propice à sa mise au travail plutôt qu'une séparation brusque et expéditive.
- Les enseignants doivent pouvoir faire classe sans interruptions intempestives qui gênent aussi les enfants et désorganisent leur travail, y compris les matins où il y a gym. La séance n'a pas à être raccourcie par les retardataires. Par conséquent, les retardataires ne seront pas emmenés au gymnase mais seront accueillis dans une autre classe.
- Les atsem, qui surveillent le portail à tour de rôle doivent pouvoir regagner leur classe le plus rapidement possible pour être auprès des enfants.

Il est rappelé que le portail doit être fermé à clé à 8h30 pour des raisons de sécurité liées au plan vigipirate. Tous les adultes accompagnants doivent être sortis à cette heure. **Il est absolument interdit de passer un enfant par dessus le portail.** En effet, un enfant ne peut et ne doit pas se retrouver seul, dans l'enceinte de l'école sans surveillance et livré à lui-même.

Si, jusqu'à présent, les règles du règlement intérieur, signé par chaque parent, étaient assouplies pour faire bénéficier d'un accueil privilégié et chaleureux, ces retards massifs (jusqu'à la moitié des élèves chaque matin) empêchent de gérer simplement des retards exceptionnels même justifiés.

Pour toutes ces raisons, les représentants des parents d'élèves s'associent aux enseignantes et demandent l'effort de tous pour respecter les horaires.

#### 4. Accidents sur le temps scolaire et le temps du midi

Lorsque survient un accident en classe ou dans la cour pendant les récréations ou la pause méridienne, l'adulte responsable évalue la situation :

- s'il estime que c'est très grave il appelle le S.A.M.U. et prévient les parents,
- s'il estime que la blessure est légère, il appelle les parents qui en fonction des constatations prennent la décision de venir ou non chercher leur enfant.

De toute façon, tout événement est notifié dans un cahier pour permettre la bonne transmission des informations d'une équipe de surveillance à une autre. Pour fiabiliser cette procédure, cela sera rappelé aux animateurs chargés de la surveillance du midi.

Les représentants des parents d'élèves ont demandé qu'une description écrite des circonstances de l'accident soit glissée dans les affaires de l'enfant si ce n'est pas l'un de ses parents qui venait le chercher. Cela sera plus fiable qu'une transmission orale à un ou plusieurs intermédiaires.

#### 5. Questions diverses

Les dernières livraisons de logements n'entraînent que peu de changement du nombre d'élèves puisque les deux départs compensent les trois arrivées.

La très ancienne télévision est tombée en panne. Elle était utilisée pour le visionnage de documents vidéo en rapport avec ce qui est étudié en classe et de très rares fois au visionnage de dvd adaptés lors de grosses intempéries. Elle a dû être remplacée par une télévision récente. Il a donc été demandé aux représentants des parents d'élèves que la dépense soit prise en charge par la coopérative scolaire composée des subventions de la caisse des écoles et des cotisations des parents.

Ils ont voté pour à l'unanimité.

Mme Deroux,  
Directrice



Mme Bourgeois-Joëts  
représentante FCPE



Mme Caroline Yeremiyew  
représentante PEEP

